



# associations, munissez-vous du **KIT INDISPENSABLE** pour répondre à un appel à projets, déposer une demande de subvention en ligne

mise à jour mars 2026

## INFORMATIONS à RASSEMBLER

- Nom exact de l'association tel que déclaré en Préfecture
- N° de Siret (14 chiffres)
- N° Siren (les 9 premiers chiffres du Siret)
- N° RNA (W suivi de 9 chiffres)
- Liste des dirigeant(e)s bénévoles de l'association
- Nombre d'adhérents et de bénévoles sur trois ans

## DOCUMENTS à SCANNER EN PDF

- Statuts datés et signés (dernière version s'ils ont été modifiés)
- Récépissé de déclaration de l'association
- RIB portant une adresse correspondant à celle du N° Siret (à la virgule près !)
- Budget prévisionnel de l'association
- Rapport d'activité, comptes approuvés et bilan de(s) action(s) spécifique(s) du dernier exercice clos (ou parfois des deux derniers exercices)
- Rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions

## AUTRES DOCUMENTS POUVANT ÊTRE UTILES!

- Attestation d'agrément délivrée à l'association
- Dossier de présentation de l'association et du projet pour lequel vous sollicitez un financement
- Attestation d'assurance

## ASTUCES

- Ce kit sera utile à tous les bénévoles ou salariés de l'association amenés à effectuer une demande de subvention en ligne.
- Conservez le kit sur une clé USB et sur l'ordinateur de la personne en charge des demandes de subvention dans l'association, ou sur un serveur partagé ou sur un espace en ligne commun (ex. cloud).
- Veillez à mettre à jour le kit à l'issue de chaque assemblée générale (ordinaire et extraordinaire) donnant lieu à des modifications dans l'association.
- Veillez à conserver les mots de passe d'accès aux plateformes et à les partager à d'autres membres de l'association pour faciliter les passations et la gestion des départs.
- Veillez à préédiger votre demande sur un document au format .doc ou .odt, afin de pouvoir faire des copier-coller au moment de la saisie (pour ne pas perdre ces informations en cas de dysfonctionnement de la connexion).



## DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

L'État peut exiger des documents complémentaires conditionnant l'attribution d'une subvention, notamment, des documents attestant :

- des engagements républicains de l'association (Contrat d'engagement républicain signé)
- des engagements de l'association en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (particulièrement pour les structures bénéficiaires d'aides du ministère de la Culture)

## MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE KIT SI VOUS ÊTES AMENÉS À FAIRE DES DÉMARCHES SUR :

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- Demandes de subventions "politique de la Ville" : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>
- <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>
- <http://subvention.somme.fr>
- <https://amiensvoussoutient.amiens.fr/>

Et sur toutes autres plateformes en ligne de financeurs privés ou publics !

## DES QUESTIONS ?

Contactez la Maam : 03 22 92 50 59 ou [projets@maam.fr](mailto:projets@maam.fr)

EVA

POUR EN APPRENDRE PLUS  
SUR la GESTION ASSOCIATIVE

Plateforme web de formations gratuites :  
<https://www.eva-formationbenevoles.fr/>

